

- Avis portant sur le fonctionnement de l'école
- Décision relative à l'action éducative
- Vote du règlement intérieur de l'école

DELIBERATION PRISE EN CONSEIL D'ECOLE

Ecole Maternelle Calade Saint Roch
BIOT

Séance (ordinaire/~~extraordinaire~~)¹ du 12/12/2021

Sous la Présidence de Fabienne DELAÏTRE

Convocations adressées le 07/10/2021

VOTE :	<input type="checkbox"/>	Nombre de membres présents en début de séance	<input type="checkbox" value="12"/>	Nombre de membres présents au moment du vote	<input type="checkbox" value="12"/>
Suffrages exprimés	Pour l'adoption <input type="checkbox" value="12"/>	Contre l'adoption	<input type="checkbox" value="0"/>	Abstentions	<input type="checkbox" value="0"/>

CONTENU DE LA DELIBERATION

Objet : Vote du règlement intérieur de l'école


Textes appliqués : Règlement intérieur Maternelle Calade Saint Roch 2021/2022

Enoncé : Vote pour l'approbation du règlement intérieur 2021/2022

Liste des documents joints en annexe éventuellement : règlement intérieur 2021/2022, Charte de la laïcité, Charte « Adulte » d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias dans l'école.

Fait à Biot, le 12/10/2021

Signature du Président du Conseil d'école



Délibération jointe au rapport du conseil d'école

Transmise le : 15/10/2021

à l'Autorité Académique

¹ Barrer les mentions inutiles